Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260409-DCM_2026_037B-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Alexandre LANOË, Mme Katia SCULO, M. Jean-Yves JEGOUREL, Mme Aude SCALE, M. Paul CHAPEL, Mme Alice PERRICHON, M. Philippe AUDO, Mme Sylvie GUEZELLO-THOMAS, M. Kevin MARION, Mme Marine CHEVILLARD, M. Christophe VERINE, Mme Caroline GUEZET, M. Marc LE ROUZIC, Mme Nadine ROUÉ, M. Guillaume LE CORVEC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Victor BATEJAT, M. Michel GUEZET, Mme Annick FORTUNE, M. Bernard BARON, M. Philippe GUILLOU, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Françoise GUEZELLO, Mme Caroline COTTALORDA, M. David BUHÉ.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Elénore CRESPEL qui a donné pouvoir à M. Christophe VERINE, Mme Christine LAMANDÉ qui a donné pouvoir à Mme Françoise GUEZELLO.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Mme Marine CHEVILLARD.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	25
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	27

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-037

Objet : Election des représentants titulaires et suppléants des divers organismes

Monsieur le Maire indique qu'à la suite du renouvellement des membres du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants titulaires et suppléants au sein de diverses instances : structures intercommunales, organismes et associations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-33 et L 5212-7,
Considérant le renouvellement du Conseil Municipal à la suite des scrutins du 15 et 22 mars 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De procéder** à l'élection à main levée pour les divers organisme et associations où la commune est représentée :

Morbihan Habitat (construction de logements sociaux, gestion locative, aménagement urbain)

1 représentant titulaire : Katia SCULO

Représentant à l'association du Club des Plus Belles baies du Monde

1 représentant titulaire : Caroline GUEZET

Association des Amis du Rivage (mouillages de Carnac)

1 représentant titulaire : Philippe AUDO

1 représentant suppléant : Kevin MARION

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260409-DCM_2026_037B-DE

Collège les Korrigans - conseil d'Administration et commission permanente

1 représentant titulaire : Philippe AUDO

1 représentant suppléant : Sylvie GUEZELLO

Ecole maternelle et primaire publique des Korrigans - Conseil d'Ecole

1 représentant titulaire : Philippe AUDO

1 représentant suppléant : Sylvie GUEZELLO

Comité de Jumelage Carnac / Illertissen

5 représentants titulaires :

- Jean-Yves JEGOUREL
- Marie-France MARTIN-BAGARD
- Aude SCALE
- Kevin MARION
- Chris LAMANDÉ

Comité de Jumelage de la Clusaz

5 représentants titulaires :

- Guillaume LE CORVEC
- Annick FORTUNE
- Katia SCULO
- Marine CHEVILLARD
- Chris LAMANDÉ

Centre national pour l'action sociale (CNAS)

1 représentant titulaire : Katia SCULO

Correspondant langue Bretonne

1 correspondant titulaire : Marc LE ROUZIC

Référent pour les nuisibles (FDGDON)

1 représentant titulaire : Kevin MARION

1 représentant suppléant : Marc LE ROUZIC

Référent sécurité et prévention Routière

1 représentant titulaire : Kevin MARION

Correspondant Défense

1 représentant titulaire : Marc LE ROUZIC

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260409-DCM_2026_037B-DE

Correspondant du délégué militaire départemental

1 représentant titulaire : Kevin MARION

Correspondant mémoire auprès de l'office national des anciens combattants

1 représentant titulaire : Marc LE ROUZIC

Association Ville et village fleuris

1 représentant titulaire : Caroline GUEZET

1 représentant suppléant : Michel GUEZET

Collectivités forestières du Morbihan (commune adhérente)

1 représentant titulaire : Kevin MARION

1 représentant suppléant : Marc LE ROUZIC

Référent communal pour le suivi et la contribution aux travaux du Plan de Massif Alréens

1 représentant titulaire : Kevin MARION

1 représentant suppléant : Marc LE ROUZIC

Mission locale du Pays d'Auray

1 représentant titulaire : Katia SCULO

1 représentant suppléant : Annick FORTUNE

CLSPR - Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Carnac

1 représentant titulaire : Jean-Yves JEGOUREL

1 représentant suppléant : Paul CHAPEL

POUR EXTRAIT CONFORME

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Le Maire

Alexandre LANOË

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

La Secrétaire de séance

Marine CHEVILLARD

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.